

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

PROCÈS-VERBAL

JOURNÉE DE CONSULTATION TENUE LE 26 OCTOBRE 2007

POUR LE RÈGLEMENT # 264

PROCÈS-VERBAL de la journée de consultation tenue le 26 octobre 2007, de 9 h 00 à 19 h 00 à la salle de l'édifice municipal de Saint-Aimé-des-Lacs, suivant les dispositions du Code municipal, pour soumettre aux personnes inscrites à la liste référendaire :

- Du 1 au 7 chemin du lac Nairne
- Du 3 au 12 rue Larouche
- Du 25 au 183 rue Principale (impair)
- Du 44 au 188-B rue Principale (pair)
- Du 1 au 5 rue Thivierge
- Du 2 au 5 chemin Tremblay

Durant une journée, soit le 26 octobre 2007, de 9 h 00 à 19 h 00 sans interruption et sous la surveillance de la directrice générale / secrétaire-trésorière, le registre servant à l'enregistrement des personnes habiles à voter est accessible à la salle de l'édifice municipal de Saint-Aimé-des-Lacs.

La journée de la consultation est tenue par la directrice générale / secrétaire-trésorière. La directrice générale / secrétaire-trésorière déclare la journée ouverte à 9 h00 du matin à la salle de l'édifice municipal de Saint-Aimé-des-Lacs.

La directrice générale / secrétaire-trésorière tient le registre accessible à la salle de l'édifice municipal une journée, soit le 26 octobre 2007 de 9 h 00 à 19 h 00, sans interruption **AUCUN** propriétaire des secteurs concernés ne s'est enregistré.

EN CONSÉQUENCE, la directrice générale déclare le règlement no. 264, approuvé conformément aux dispositions du Code municipal.

SIGNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs
Ce 26^{ième} jour d'octobre 2007.

Suzanne Gaudreault
Directrice générale / secrétaire-trésorière